



BULLETIN D'ADHESION

Université Populaire de la Krutenau

A remettre ou renvoyer complétée et accompagnée du règlement et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour toute inscription par voie postale.

À U.P. Krutenau – Maison des Associations

1A, place des Orphelins – 67000 STRASBOURG

Coordonnées

Nom : Prénom

Adresse :

Code postal Ville

☎ : Portable

Courriel

Inscription en lettres capitales

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

Je ne souhaite pas que l'UP Krutenau utilise mes coordonnées pour les diffusions de ses programmes

L'UP Krutenau vous informe que vos coordonnées ne seront pas diffusées à des tiers.

Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.
Pour l'exercer, vous pouvez en faire la demande au siège de l'Association

Adhésion

Adhésion obligatoire annuelle : individuelle 5 € €

ou familiale 10 € €

Je soutiens l'UP Krutenau. Je fais un don de €

L'adhésion est valable pour les programmes de l'UP Krutenau et de toutes ses antennes

Pour une adhésion familiale, inscrire ci-après, les nom et prénom des autres membres :

.....

Inscription

Inscription aux programmes suivants Tarif

..... - €

..... - €

..... - €

..... - €

Montant total payé : €

Réservé à l'UP Krutenau

Année : 2018-2019

Saisie le :

- Remise carte adhérent
- Inscription liste de diffusions mails
- Inscription fichier membres

Mode de règlement : Numéraire Chèque

L'UP Krutenau n'est pas habilitée à accepter le règlement par Carte Bancaire

Je reconnais avoir pris connaissance du droit de rétractation offert aux consommateurs

Date et Signature :

Informations aux adhérents

Droit de rétractation du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code de la consommation, **le consommateur** qui achète un bien ou une prestation de service à distance **dispose d'un délai de 14 jours francs pour changer d'avis sur son achat.**

S'il se rétracte, il n'a pas :

- à donner de motifs,
- ou à payer des pénalités.

Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen.

Toutefois, **le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée** (exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners-conférences, etc.).

En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais, **et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation.** L'Université Populaire de la Krutenau peut aussi proposer un avoir ou un échange. Toutefois, le consommateur est libre de refuser et peut exiger le remboursement.

Délivrance d'une facture

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une facture détaillée sur simple demande.

Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes :

- Elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation
- Elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autres cas.

Une retenue de 20% sera alors appliquée